

## Dialogue virtuel tenu avec de adhérents à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association des Amis de la Montagne de Lure du 7 octobre 2020

Parmi nos adhérents, G.E. nous interpelle à propos de notre opposition au projet d'installation photovoltaïque dans la forêt de Seygne à Ongles :

*« Le sentiment que je ressens en lisant les rapports traçant l'action d'Amilure pourrait se résumer à « nous et les autres ». Sous-entendu, nous sommes vertueux, les autres non. J'ai noté les expressions « ignorance et mépris sont la règle », et « manque de respect ». Je ne suis pas naïf au point de croire que notre action peut déranger, et ne rencontre pas qu'une réponse bienveillante, mais il se trouve que pour diverses raisons, j'ai été conduit à aller plus avant dans l'examen d'un projet : celui du parc Photovoltaïque de la commune d'Ongles. Je n'entrerai pas dans le détail car cela prendrait plusieurs pages, mais sans employer les mêmes mots que ci-dessus, j'ai eu la nette impression qu'Amilure ne jouait pas le jeu. En gros, quels qu'aient été les arguments avancés, les propositions faites, les réunions tenues, les jeux étaient faits dès le départ : recours en justice ! Je persiste à croire que ce projet est exemplaire à bien des égards (même s'il est encore perfectible). Et j'en suis venu à la réflexion suivante : si pour un projet que je connais bien, la présentation qu'en fait Amilure est si biaisée, qu'en est-il pour ceux que je ne connais pas, ou peu ? Comment dès lors ne pas penser ensuite que des élus, sincèrement ouverts à la discussion, puissent alors effectivement se refermer et devenir des critiques de l'action d'Amilure ? En somme, le doute est semé dans mon esprit »*

**Amilure a tenu différentes réunions de concertation ouverte avec Madame la Maire et échangé et partagé avec elle les recommandations et analyses de l'association sur le projet, (voir les informations sur <https://amilure.org/nos-actions/projets-combattus/seygnes-a-ongles/>). En l'espèce, nous avons fait preuve d'écoute et d'attention et en aucun cas notre présentation n'était biaisée. Nous pouvons même affirmer que nous avons une connaissance précise et approfondie du dossier et que la décision prise à l'unanimité par le Conseil d'Administration de conduire un recours au Tribunal Administratif est très réfléchi. Le fait que la FNE et LPO (avec le lien) aient adopté une démarche similaire démontre aussi la pertinence de notre choix.**

**Le mail accompagnant le vote de R.F. que nous avons reçu éclaire également cette question :**

*« Dans les débats sur l'énergie solaire, j'ai constaté qu'on passait directement aux aspects renouvelable et économie de la ressource, c'est-à-dire aux vertus environnementales du procédé. Du coup on oublie trop vite qu'une "ferme" solaire, un "champ" photovoltaïque, c'est avant tout un site industriel. Le débat passe sous silence la consommation industrielle des terres. C'est pourtant particulièrement important lorsqu'il s'agit de d'implanter une centrale dans un espace de nature. Les vertus environnementales en deviennent floues.*

*Comme de nombreux opposants aux projets d'industrialisation des sols forestiers, j'ai été souvent abordé de cette façon par le public : "mais vous êtes contre le solaire !" une variété d'Amish de Lure en quelque sorte. Après plusieurs dialogues, le meilleur moyen de répondre a été de renvoyer cette question : "voyez-vous d'autres endroits pour poser des panneaux ?" Et là, le public trouve de lui-même des bonnes réponses, de celles qui économisent l'espace : "ha oui, il y a les toitures, les zones commerciales, les parkings, les zones artisanales, etc..."*

*Ces surfaces urbanisées disponibles représentent plusieurs milliers d'hectares pour la région PACA ! Alors pourquoi laisserions nous détruire le bien forestier commun ?*

*Les communes ont des besoins financiers, j'entends bien. Ce serait donc une nouvelle fois de la nature contre de l'argent. C'est une manière mondialement partagée de se payer sur la planète, à petite*

*échelle mais pas moins qu'un producteur de maïs en Argentine ou qu'un planteur de palmier à huile en Asie. Cette prédation est-elle acceptable alors que notre consommation annuelle de ressources dépasse celles de la planète ? Mon avis est définitivement non, d'autant plus facilement que les alternatives d'implantation existent.*

*Et j'entends dire aussi, une chose qui est vraie, que la commune regorge de forêts, la région également, et même que la forêt progresse, menaçante peut-être avec ses sangliers et ses loups. Il n'y aurait pas de mal à en défricher un peu. Sauf que la forêt c'est le gros puits terrestre de carbone, le puits qui nous sauve en partie la mise dans le bilan du réchauffeur de planète. Alors autant en garder le plus possible, le plus longtemps possible.*

*Mais, me direz-vous l'énergie solaire est vertueuse en émission de carbone. Assurément, mais elle en produit néanmoins. Et même si le promoteur solaire assure que le poids de l'économie carbonée du panneau sera supérieur à terme à celui du puits forestier, il n'en reste pas moins qu'on a besoin de ce puits pour un bon bout de temps encore.*

*Un dernier point, les réalisations de sites industriels solaires sont en passe de miter le piémont forestier de Lure. Les promoteurs et laudateurs du défrichement solaire comptent pour négligeable la destruction des espèces, de la faune et de la flore. L'important est qu'on ne voie pas l'installation, par là ils en reconnaissent bien la laideur. C'est donc important aussi de défendre la beauté.*

*C'est important d'en défendre les usages, sociaux et économiques, et je n'ai pas lu d'évaluation de la destruction sur les usages forestiers. La forêt c'est le domaine des chasseurs-cueilleurs, des bucherons, des randonneurs, c'est un attrait touristique. Quels impacts sur les filières ? Ce n'est pas marginal, j'ai calculé qu'en forêt de Seygne, les 13ha voués au défrichement produiraient en 60ans quelques 7000m<sup>3</sup> de bois, récoltables. Pas si mal, non ?*

*En conclusion, je me plais à imaginer que Quino aurait pu faire dire à Mafalda : Ha je comprends ... vous détruisez la forêt pour votre bien, et pour le bien de la planète »*

#### **Et notre ami G.E. de poursuivre :**

*« Si l'action contre les éoliennes de Redortiers a été si exemplaire, c'est parce qu'elle reflétait bien un ensemble de positions, de réflexions, et de méthodes pour agir. A commencer par celles de convaincre élus, responsables, et habitants surtout. Or je constate que le volet, certes utile et nécessaire, de l'action en procédure et juridique, a tendance à prendre le pas sur le reste.*

*Au point qu'Amilure est en voie d'être perçue comme contre tout projet énergétique (je parle de projets respectueux, pas d'éoliennes industrielles ou autres parcs gigantesques) et vécue comme bardée d'avocats et de conseils procéduriers »*

**Le rapport d'activités communiqué à l'occasion de notre AG présente les nombreuses actions de communication ouvertes que nous avons menées. Les différentes réunions publiques, nos lettres d'informations régulières, les rencontres avec des élus et des représentants de l'État, les échanges avec des adhérents, le site, la page facebook, les tweets : autant d'occasions qu'Amilure multiplie en permanence pour dialoguer avec les parties prenantes concernées par la montagne de Lure et la vie dans notre territoire.**

**Pour répondre à la question soulevée d'une judiciarisation qui pourrait apparaître excessive, le mail que nous avons reçu avec le vote de I.B. nous donne l'occasion de préciser notre position :**

*« Sur l'investissement juridique de l'association, il y a là un champ d'action parfaitement légitime pour une association qui entend défendre l'intérêt général des citoyens contre des entreprises industrielles soucieuses avant tout de leurs intérêts particuliers, c'est-à-dire financiers. Il est d'autant plus important d'investir ce terrain qu'on assiste depuis quelques années à un dessaisissement progressif du judiciaire au profit du pouvoir administratif. C'est ainsi que les préfets ont dans les*

*affaires qui nous occupent un pouvoir discrétionnaire totalement contraire à l'exercice démocratique du débat public. »*

**Et ce ne sont pas les orientations suite au vote de l'assemblée nationale qui a adopté, le 6 octobre, en première lecture, le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) qui comporte une série de mesures destinées à soutenir et à pérenniser certaines dispositions de simplification administratives au détriment de l'expression démocratique (enquête publique par exemple) qui vont freiner Amilure dans sa détermination.**

**Une autre remarque que fait G.E. :**

*« Au-delà des actions menées, et a fortiori dans une association dont l'objectif a une dimension sociale et politique au sens citoyen du terme, il est non seulement normal, mais souhaitable que le débat, les échanges de fond, etc. se développent entre citoyens. Mais, sauf erreur de ma part, ces échanges se font de manière un peu trop « verticale » (pour ne pas employer l'horrible anglicisme du bottom up et du top down). J'évoquerai 3 points.*

*1 Le manifeste : il a vocation à traduire une sorte de charte d'Amilure, des positions de principe, etc. Il a été élaboré je ne doute pas par un travail approfondi des instances dirigeantes. Il aurait été (et il est peut-être temps encore) de mettre le texte en discussion, en débat, pour qu'il exprime le point de vue de tous amendé par tous, et pas seulement celui du conseil d'administration. »*

**Le [Manifeste](#) a été longuement élaboré et validé par le CA de l'association après des échanges avec différents adhérents. Nous l'avons publié dans la [Lettre N° 23](#) du 1er juillet 2020 avec en exergue, le texte suivant : « Lisez, diffusez et commentez le tout nouveau Manifeste de l'Association des Amis de la Montagne de Lure. »**

**Il s'agissait de proposer une formulation claire, exhaustive, résumant ses valeurs, ses repères et ses objectifs, car le besoin d'un texte de référence univoque se faisait sentir.**

**Mais il est vrai que nous comptons sur notre AG pour échanger à propos de ce document, afin que nos membres contribuent éventuellement à sa finalisation et se l'approprient.**

**Nous profitons de cette opportunité pour appeler à nouveau aux commentaires, geste que facilite notre nouveau site, de sorte que nous soyons tous unis autour de ce texte.**

*« 2- Les réseaux dits « sociaux » (et notamment, passez-moi l'expression en nos terres d'élevage, le postérieur du mâle caprin, FB pour ne pas le nommer). J'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec quelques amis de l'association. Il y a à mon sens une contradiction fondamentale à vouloir la sobriété énergétique, la réflexion intelligente, le débat citoyen, et à non seulement utiliser ce réseau, mais à le promouvoir en en parlant dans le rapport de la présidente à égalité avec les lettres d'information par exemple. Je sais qu'on me sert à chaque fois la même rengaine pseudo pragmatique, à savoir que ce n'est pas magnifique, mais que c'est utile pour communiquer. A ce rythme là les centrales nucléaires sont aussi très utiles pour éviter le déploiement des éoliennes, etc. Je rappelle que FB n'est pas seulement, parmi d'autres, un énorme consommateur d'électricité inutile, mais un outil d'une des plus grandes entreprises de déshumanisation du monde, le mouvement « libertarien » des USA. C'est donc un ennemi diabolique, et non un outil utile et efficace malgré ses défauts. Une association qui proclamerait clairement qu'elle refuse d'utiliser ce réseau (et d'autres), que sa communication pour autant n'est pas déficiente, serait cohérente au niveau des principes et non en contradiction avec eux. »*

**Pour ce qui est des réseaux sociaux comme FB , Tweeter, LinkedIn, Instagram, Snapchat qui peuvent être comme la langue d'Esope la pire et la meilleure des choses, nous sommes très attentifs à être rigoureux pour éviter les infox et sommes vigilants sur le dilemme présenté.**

**Et la contribution de R.F. apporte un complément utile :**

*« Le monde numérique accélère les échanges d'informations et de décisions. On peut regretter le courrier papier et les petites annonces, j'aime aussi le temps du crieur municipal, mais il n'est plus possible de faire l'impasse sur les réseaux numériques. L'administration rogne, et c'est un euphémisme, les espaces de concertation, et les décideurs utilisent abusivement, car de manière confidentielle, la consultation numérique pour exclure les citoyens de l'information. Il est plus que jamais nécessaire d'utiliser la force des réseaux sociaux pour informer, mobiliser, résister, contre la prédation des espaces naturels. Leur utilité se mesure aussi, ailleurs, contre les dictatures »*

**Dans le même ordre d'idée et dans l'esprit porté par Amilure la contribution de I.B apporte un regard intéressant :**

*« Sur l'intérêt de multiplier les contacts avec des associations ou collectifs qui ont les mêmes objectifs : je pense qu'en élargissant son réseau de contacts, y compris à d'autres départements et régions (voire à des initiatives similaires dans d'autres pays ?), Amilure se renforcera. Avec la multiplication des projets industriels dans les énergies dites « vertes », les opérateurs vont forcément se heurter à des oppositions ici ou là. Il faudrait pouvoir organiser une veille (un peu à la manière des lanceurs d'alerte) pour entrer en relation solidaire avec ces nouveaux « résistants ».*

**Troisième point que soulève G.E. :**

*« 3- nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend » : pourrait-on là aussi avoir un débat sur ces affirmations qui se veulent exprimer des positions et qui sont aussi creuses que des slogans publicitaires. La nature n'est pas une personne, de même que la planète ou autres entités. Ce qui est en cause c'est (cf. les travaux de Bruno Latour par exemple), un espace complexe articulant l'humanité avec son environnement. Pour être brutal : quand j'entends « c'est bon pour la planète », je dirais « la planète s'en fiche » ; elle sera là, comme elle l'était avant l'apparition de l'homme, après la disparition de celui-ci. Faisons-en sorte que l'humanité défende ce qu'elle veut comprendre et accepter de la nature. Bref, redonnons aussi au langage humain, bien maltraité, du sens, pour agir, combattre et vivre mieux. »*

**Dans son ouvrage de référence *Où atterrir ?* Bruno Latour écrit notamment « Le sol ... est inappropriable. On lui appartient, il n'appartient à personne. » et aussi « Chacun de nous se trouve donc devant la question suivante : Est-ce que nous continuons à nourrir de rêves d'escapade ou est-ce que nous nous mettons en route pour chercher un territoire habitable pour nous et nos enfants ? Ou bien nous déniions l'existence du problème, ou bien nous cherchons à atterrir. C'est désormais ce qui nous divise tous, bien plus que de savoir si on est de droite ou de gauche. » Et nous n'y lisons pas de contradiction avec ce que défend communique Amilure.**

**De plus pour reprendre les termes d'I.B dans sa contribution :**

*« Depuis l'émergence de la pandémie, beaucoup de gens ont pris conscience de la nécessité de protéger le vivant. On a compris que transformer le monde pour le modeler à notre image, que réduire en particulier la nature en simple « ressource » exploitable, que n'assigner aucune limite aux destructions et extractions de toutes sortes était mortifère. Dans le même ordre d'idée, la reprise par Amilure du slogan « nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend » pourrait être un peu explicitée : ce slogan signifie qu'en dépassant l'opposition nature/culture ou nature/société, il devient possible de mettre au premier plan les liens de toutes sortes qui existent entre les êtres, humains et non-humains (certains travaux d'anthropologues ou de philosophes auxquels il est*

*possible de se référer offrent des exemples de sociétés comme celle des Amérindiens d'Amazonie qui se sont construites sans distinguer la nature de la culture). Mais peut-être que cette réflexion nous éloigne un peu des priorités du moment... »*

#### **Un questionnement de J.D :**

*« J'ai lu attentivement les rapports pour votre AG, je partage vos objectifs quant à l'enjeu climatique, au réchauffement et comment lutter contre l'accélération de la production de CO2.*

*Mais je voudrais éclaircir quelques points. D'abord je ne suis pas spécialiste de l'enjeu énergétique, dans ce sens que j'ai plus de questions que des réponses. Dans ce cadre, de la lutte contre le réchauffement et la limitation de l'émission du CO2, je me pose la question sur comment concilier cet objectif avec d'une part les moyens technologiques à notre disposition, photovoltaïque et éolien plus le nucléaire, et les spécificités de chaque région et département, qu'elles soient humaines, géographiques, et climatiques ? Je partage l'avis de la DDT 04, car ces points prennent en considération les lieux et les activités. En outre ses recommandations permettent en théorie la participation de la population, en tout cas la création de la condition de sa participation, un atout pour la démocratie.*

*Bien sûr il y a la question de la manière de consommer l'énergie et comment la réduire, sa réduction peut effectivement apporter sa part de contribution en attendant l'avenir de la technologie. J'entends dans ce sens beaucoup d'écologistes réclamer un changement dans le mode de vie ! Cela ne se décrète pas, dans le cas contraire j'appelle cette prise de position comme synonyme d'une idéologie totalitaire. Un changement de mode de vie prend du temps et le temps culturel n'est pas le temps politique. Comme vous voyez, je ne suis nullement contre, bien que l'expression de bien commun j'en garde dans ma vie personnelle un goût amer. »*

**Il est clair que face à une question d'une immense complexité, les enjeux culturels, sociétaux et politiques sont considérables. Et qu'aucun dogmatisme ni idéologie ne peut résoudre simplement les questions. Il s'agit bien dans le cas de notre association de respecter notre apolitisme et d'être rigoureux et précis dans nos analyses et prises de position. C'est par une communication et une pédagogie ouverte que chacun sera alors en mesure de se positionner.**

#### **Autre point que soulève G.E. :**

*« J'aimerais qu'Amilure se saisisse de la question de l'accès aux chemins forestiers dans la montagne de Lure après la dénonciation par les propriétaires privés de la convention d'accès et l'interdiction désormais de pouvoir s'y promener »*

**Nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet. Malheureusement, il s'agit de propriétaires privés qui ont légalement dénoncé un contrat avec le département. Nous n'avons pas d'actions possibles immédiates sur ce problème mais nous restons vigilants. C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous observons avec attention un projet d'installation de photovoltaïque de 130 ha sur les Fraches à Redortiers que vous pouvez consulter sur notre site <https://amilure.org/nos-actions/projets-suivis/les-fraches-a-redortiers/>**

#### **Dans un mail accompagnant son vote E.R. pose une question :**

*« Ne serait-il pas judicieux qu'Amilure recense les syndicats professionnels forestiers exploitant la forêt de la Montagne de Lure, tel celui du Treboux, afin de faire connaissance et partager des savoirs. Ces syndicats à leur manière défendent des objectifs proches de l'association et si ce n'est pas le cas, la recherche d'un dialogue ne peut être que positive »*

Les questions de la forêt, du défrichement et plus largement les questions autour de la protection de l'espace et de la biodiversité sont au cœur de notre mission. Nous observons d'ailleurs avec une certaine inquiétude les pressions exercées par et sur l'O.N.F. dans une démarche de quasi-privatisation qui donnent lieu à des projets comme aux Omergues que nous suivons avec attention. C'est aussi dans ce contexte que nous avons d'ores et déjà amorcé un dialogue avec des A.S.L. de notre territoire.

Dans un mail accompagnant son vote J.L. pose une question :

*« En quoi l'intégration au Parc du Luberon souhaitée par Amilure présente un intérêt majeur pour protéger la Montagne de Lure et le plateau d'Albion ? »*

Il s'agit là d'un des axes clés de notre action qui vise notamment à protéger la Montagne de Lure et le Plateau d'Albion d'installations industrielles ou de défrichements abusifs. La Charte du Parc du Luberon qui vise à devenir la Charte d'un Parc Luberon-Lure est un outil qui renforce la protection de notre territoire. [Sur ce ce lien](#) vous lirez une explication détaillée des actions en cours que nous suivons. Et nous vous invitons à contacter vos élus pour qu'ils prennent position.